

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 09 SEPTEMBRE 2025**

Le 09 septembre 2025, le conseil d'administration du CCAS de Thyez s'est réuni, en session ordinaire, en mairie (salle des vignes), sous la présidence de Madame Mariane PERY, Vice-Présidente.

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 17 (1 remplacement en cours).
Date de convocation du conseil d'administration 2 septembre 2025.

Étaient présents : Laetitia BETEMPS (arrivée à 18h34), Gina COCHET, Jean-Jacques GAYET, Fabrice GYSELINCK, Didier HUOT, Sylvie LAVANCHY, Delphine LIUZZO, Mariane PERY, Maurice ROBERT, Corinne VALETTE, Éric WATTIER.

Étaient excusées : Nathalie COUDURIER, Kaouther HEMISSI, Joséphine MORI, Patricia PASQUIER (pouvoir donné à Corinne VALETTE), Nadège RICCI.

Techniciens présents : Moustapha NDIAYE, Arnaud BOURGEOIS.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08 avril 2025.
3. Compte rendu des décisions prises en application des articles R.123-21 et R.123-22 du code de l'action sociale et des familles.
4. Admission de créances en non-valeur sur le budget du CCAS.
5. Décision modificative du budget - section de fonctionnement et d'investissement.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Jacques GAYET est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

Mme PERY demande aux membres s'ils ont pu prendre connaissance du procès-verbal du dernier conseil d'administration, envoyé par mail le 02 septembre 2025, et s'ils souhaitent revenir sur certains points.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est validé à l'unanimité (11 voix).

3. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES R.123-21 ET R.123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES.

Mme PERY présente les décisions prises, conformément à la délégation de pouvoir du conseil d'administration suite à la délibération du CA du CCAS n°06.20 du 21 septembre 2020 :

DEC2025_05 du 03 juin 2025 : signature d'un contrat de prestation de service pour la sortie des aînés du 11 juin 2025, organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Thyez.

Mme PERY présente la décision et l'attribution des prestations relatives à la sortie des ainés à la société LECAR.CH, domiciliée en Suisse, pour un montant de 27 370 € HT.

DEC2025_06 du 27 août 2025 : attribution d'une aide exceptionnelle, par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Thyez, à [REDACTED]

Mme PERY présente le dossier (cette personne a été adressée au CCAS par la police municipale), un bon alimentaire de 50 € lui a été attribué.

DÉLIBERATIONS

4. ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

Rapporteur : **Mme Mariane PERY, Vice-Présidente.**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont, uniquement, pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (11 voix), décide :

● d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de **209,60 €**, correspondant à la liste des produits irrécouvrables produit par la trésorerie de Bonneville. L'état visé comprend :

- Des dettes dont le montant est inférieur au seuil minimum (fixé légalement à 15 €) pour engager des poursuites, pour un montant total de **6,60 €**,
- Une dette pour laquelle les poursuites n'ont pas donné d'effet, pour un montant de **203 €**.

5. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET

Rapporteur : Mme Mariane PERY, Vice-Présidente.

Cette délibération vise à ajuster le budget du CCAS pour permettre la comptabilisation des amortissements obligatoires liés à deux immobilisations. Certaines dépenses d'investissement doivent désormais être amorties comptablement, conformément aux règles du plan M57.

Le chapitre 042 est utilisé pour enregistrer les amortissements en comptabilité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre / Comptes	Fonct ^e M57	Objet de la dépense	BP 2025	DM1 2025	BP+DM1
011		Charges à caractère général	140 232,03 €	0,00 €	140 232,03 €
60		Achats	4 060,00 €	0,00 €	4 060,00 €
61		Services Extérieurs	71 522,03 €	0,00 €	71 522,03 €
62		Autres Services Extérieurs	64 650,00 €	0,00 €	64 650,00 €
012		Charges de personnel	77 395,00 €	0,00 €	77 395,00 €
62		Achats	77 395,00 €	0,00 €	77 395,00 €
65		Autres charges de gestion courante	7 800,00 €	0,00 €	7 800,00 €
67		Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL DES OPERATIONS REELLES	225 427,03 €	0,00 €	225 427,03 €
011		Charges exceptionnelles	0,00 €		
		TOTAL DES OPERATIONS ORDRES MIXTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 160,00 €	440,00 €	1 600,00 €
6811		Dotation aux amortissements des immo	1 160,00 €	440,00 €	1 600,00 €
02			1 160,00 €	440,00 €	1 600,00 €
		TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRES	1 160,00 €	440,00 €	1 600,00 €
		TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	226 587,03 €	440,00 €	227 027,03 €

Recettes

	Fonct ^e M57	Objet de la recette	BP 2025	DM1 2025	BP+DM1
002		Excèdent de fonctionnement reporté	58 687,03 €	58 687,03 €	58 687,03 €
013		Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70		Produits des services du domaine	83 900,00 €	440,00 €	84 340,00 €
7031 -> 70311		Concessions dans les cimetières	9 900,00 €		9 900,00 €
706 -> 706888		Prestations de services	74 000,00 €	440,00 €	74 440,00 €
610 4238		Rbt partage des repas	0,00 €		0,00 €
74		Dotations et participations	84 000,00 €	0,00 €	84 000,00 €
75		Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77		Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL DES OPERATIONS REELLES	226 587,03 €	59 127,03 €	227 027,03 €
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	226 587,03 €	59 127,03 €	227 027,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte	Objet de la dépense	BUDGET 2025	DM1 2025	BP+DM1
20		0,00	0,00	0,00
205 -> 2051		0,00	0,00	0,00
204	Subvention d'équipement	0,00	0,00	0,00
20411-610 -> 204181-4238	Mobilier bureaux ADMR	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 006,76	440,00	4 446,76
2182 -> 21828	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183 -> 21838	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00
2184-> 21848	Mobilier	1 006,76	0,00	1 006,76
2188	Autres Immobilisations corporelles	3 000,00	440,00	3 440,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		4 006,76	440,00	4 446,76
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 006,76	440,00	4 446,76

Recettes

	Objet de la recette	BP 2025	DM1 2025	BP+DM1
001	Excédent d'investissement reporté	2 548,54	0,00	2 548,54
10	Dotations	298,22 €	0,00 €	298,22 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		2 846,76	0,00	2 846,76
040	Opérations d'ordre entre sections	1 160,00 €	440,00 €	1 600,00 €
2804181		0,00 €	440,00 €	440,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRES		1 160,00	440,00	1 600,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 006,76	440,00	4 446,76

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (11 voix), décide :

- ⇒ de valider la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Questions diverses

💡 Semaine bleue

Mme PERY rappelle que la semaine bleue se déroulera du 6 au 12 octobre prochains, le thé dansant sera organisé, cette année, lundi 6 octobre. Les élus s'interrogent sur le choix du lundi (au lieu du dimanche) mais les personnes qui participeront à cette animation ont conseillé d'organisé le thé dansant un lundi. L'accueil se déroulera à partir de 14h00 et durera jusqu'à 19h00. Un mail sera envoyé aux membres du CCAS la semaine précédent, doublé d'un appel aux bonnes volontés.

Une présentation des animations organisées cette semaine est faite aux membres du CCAS. La semaine bleue se terminera, le dimanche, par une randonnée et une initiation au pickle-ball.

M. GAYET demande aux élus s'ils ont eu des retours sur le voyage des ainés. Mme PERY répond qu'elle a eu de très bons retours de cette journée, information confirmée par plusieurs membres présents. Le seul bémol porte sur la visite organisée de la charcuterie. Toutefois, le bilan reste très positif.

Mme PERY informe que le CCAS commencera à travailler, cette année, sur la sortie des ainés du printemps 2026. Il est, en effet, important d'avancer sur ce dossier avant les élections municipales de mars 2026. Il appartiendra, ensuite, à la prochaine équipe municipale de finaliser, ou non, cette sortie.

Séance levée à 18h55.

Le secrétaire de séance,



M. Jean-Jacques GAYET

La Vice-Présidente,



Mme Mariane PERY

